

Nancy, le 30 avril 2026

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Face à la rougeole, la vaccination plus que jamais essentielle**

**Ces dernières semaines, plusieurs chaînes de transmission entre des cas de rougeole ont été identifiées et investiguées par l'ARS Grand Est. Autour de chaque cas, les contacts ont été recensés, contactés et informés des mesures de précaution à prendre. Si le nombre de cas détectés, à ce stade, n'est pas supérieur à l'année précédente, le virus de la rougeole continue à circuler activement en Grand Est.**

**Dans ce contexte, l'ARS appelle l'ensemble de la population à agir sans attendre en vérifiant son carnet de vaccination et, si nécessaire, à se rapprocher d'un professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme) pour effectuer une mise à jour ou un rattrapage vaccinal.**

Cette situation s'inscrit dans une dynamique plus large : la rougeole, qui avait quasiment disparu grâce à la vaccination, circule de nouveau en France, en Europe et dans le monde depuis 2023. Cette résurgence s'explique par une couverture vaccinale insuffisante pour assurer une protection collective efficace.

### **Une maladie très contagieuse, parfois grave**

La rougeole est une infection virale extrêmement contagieuse : une personne infectée peut contaminer jusqu'à 20 personnes en l'absence de protection. Elle se transmet très facilement par voie respiratoire (toux, éternuements) ou par contact direct (embrassades).

Les premiers symptômes associent une forte fièvre, une toux, un écoulement nasal, suivis quelques jours plus tard d'une éruption cutanée caractéristique. La maladie peut entraîner des complications graves à tout âge : pneumonies, atteintes neurologiques (encéphalites), hospitalisations et, dans les cas les plus sévères, un décès.

Certaines populations sont particulièrement à risque : les nourrissons de moins d'un an (non encore vaccinés), les femmes enceintes non immunisées et les personnes immunodéprimées.

### **La vaccination : un geste simple, une protection collective**

La vaccination reste le moyen le plus efficace pour prévenir la rougeole et interrompre sa circulation.

- **Pour les nourrissons** : la vaccination est obligatoire pour tous les enfants nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle repose sur **2 doses du vaccin ROR** (Rougeole-Oreillons-Rubéole) : une première dose à 12 mois et une seconde entre 16 et 18 mois. Les enfants ayant reçu une première dose avant l'âge de 12 mois doivent bénéficier de 3 doses au total ;
- Pour les personnes **nées en 1980 ou après** : elles doivent avoir reçu **2 doses** de vaccin contre la rougeole après l'âge de 12 mois ou avoir déjà contracté la maladie ;
- Pour les personnes **nées avant 1980, non vaccinées et sans antécédent connu de rougeole** : elles doivent avoir reçu une dose de vaccin.

#### **Contact presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

La vaccination peut être réalisée en ville, à l'hôpital, en PMI, en laboratoire ou en centre de vaccination. Elle est prise en charge dans les conditions habituelles, sans avance de frais en centres de vaccination publics et en PMI.

**Se faire vacciner, c'est se protéger individuellement, mais aussi protéger ses proches et les personnes les plus vulnérables.**

Pour en savoir + : [vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rougeole](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rougeole)